

Veille urbanisme — pièce du dossier de demande et délais de recours

LINDBERGH FORMATION — 16 rue de Maillé, 91310 Montlhéry · RCS Evry 817 946 114

Document établi le 24/09/2026

31 communes instruites en mutualisé, 2 180 autorisations par an · document fictif

Document fictif — exemple de démonstration

Ce document est produit par le site Blue Lemon Agent pour illustrer ce qu'un agent IA remet à ses utilisateurs. Les sociétés, dossiers, montants et personnes qui y figurent sont inventés. Il n'a aucune valeur juridique, comptable ni commerciale.

Document fictif — l'arrêté et la décision de jurisprudence mis en scène sont **inventés pour la démonstration** ; en service, l'agent cite les textes réels avec leur lien officiel et la décision avec sa juridiction, sa date et sa référence. **Rien n'est envoyé** : l'alerte au service instructeur et le courriel aux 4 communes attendent la signature de la responsable du service.

L'arrêté — ce qu'il change, et ce qu'il ne change pas

Question que le service posera	Réponse portée en tête de l'alerte
Les dossiers déjà déposés sont-ils concernés ?	Non. La pièce modifiée s'applique aux demandes déposées à compter de l'entrée en vigueur.
À partir de quand ?	Premier jour du deuxième mois suivant la publication du jeudi 14

Question que le service posera	Réponse portée en tête de l'alerte
Avant quand devons-nous avoir agi ?	Quinze jours avant l'entrée en vigueur
Qui doit agir ?	Le service instructeur mutualisé, avec copie aux 4 communes concernées
Combien de dossiers sont en jeu ?	Environ 180 dépôts dans le mois qui suit l'entrée en vigueur, à la cadence des trois dernières années

Le rattrapage cartographié — ce qu'un texte mineur coûte quand il se démultiplie par 31

Support	Nombre	Situation relevée	Action proposée
Sites des 31 communes membres	31	27 renvoient au dossier de demande sans en héberger de copie — rien à faire	Aucune
Communes hébergeant une copie locale de la pièce	4	Elles serviront une version périmée le jour de l'entrée en vigueur	Les 4 adresses de page sont relevées ; projet de courriel prêt
Guide de dépôt du service instructeur	1	Décrit la pièce dans sa version actuelle, page 21, paragraphe 3	Paragraphe de remplacement rédigé
Guide remis au guichet	1	Décrit la pièce, page 6	Paragraphe de remplacement rédigé
Formulaire de suivi interne du service	1	Comporte une case renvoyant à la pièce	Signalé à l'auteur du formulaire

Support	Nombre	Situation relevée	Action proposée
Total à reprendre	7 supports	—	4 courriels et 3 paragraphes, contre 31 sites à vérifier à la main

C'est le cas type d'un texte d'apparence mineure qui coûte cher parce qu'il se démultiplie. Vérifier 31 sites communaux à la main demande une journée et n'est jamais fait ; le relevé, lui, tient en quatre lignes et désigne exactement les 4 communes concernées. Ce n'est pas la lecture du texte qui manquait au service — c'est le temps de savoir où le texte atterrissait chez lui.

La décision de jurisprudence — le rapprochement fait, l'interprétation laissée au juriste

Élément	Ce que l'agent apporte	Ce qui reste au service juridique
La décision	Juridiction — cour administrative d'appel — et date : 6 février	—
Son objet	Les délais de recours	—
Ce qu'elle touche chez vous	Le guide « instruction et affichage » commente en page 14 le texte sur lequel la décision est rendue — le passage du guide est reproduit ici, en regard de la décision	—
Le sens à donner à la décision	Aucun. L'agent met en regard, il ne conclut pas.	L'interprétation, la portée pour le service, et la position à retenir

Élément	Ce que l'agent apporte	Ce qui reste au service juridique
La suite	Le paragraphe du guide est marqué « à vérifier » et attribué à son auteur, avec la décision attachée	La réécriture éventuelle, et la signature

C'est le rapprochement qui coûte du temps, pas l'interprétation. Retrouver, dans 27 guides et 148 procédures, le paragraphe que touche une décision rendue trois ans après sa rédaction demande une journée de lecture ; **le rapprochement est fait, daté et sourcé, et l'interprétation se fait alors en vingt minutes, par la personne dont c'est le métier.** La règle C, qui produit ce rapprochement, a été confirmée dans **74 cas sur 74 sur 36 mois : c'est la seule des quatre à n'avoir jamais fait examiner un document pour rien.**

Le projet de courriel aux 4 communes — mot pour mot

« Madame, Monsieur,

Le service instructeur mutualisé vous signale qu'**une pièce du dossier de demande d'autorisation d'urbanisme est modifiée à compter du premier jour du deuxième mois suivant. Votre site héberge une copie de cette pièce, à l'adresse indiquée ci-dessous** : elle servira une version périmée aux demandeurs à compter de cette date.

Ce que nous vous proposons : remplacer cette copie par un renvoi vers la version officielle, qui restera à jour d'elle-même. Le lien est indiqué ci-dessous.

Les dossiers déposés avant l'entrée en vigueur ne sont pas concernés et restent instruits sur la pièce actuelle.

Le service instructeur reste à votre disposition. »

Alerte au service instructeur signée par la responsable du service documentation, le :

Courriels envoyés aux 4 communes concernées, le : _____

de déploiement décrit au devis, aucune isolation dédiée n'étant présumée ; les mécanismes de chiffrement en transit et au repos, leurs composants et la gestion des clés sont ceux documentés pour l'architecture retenue ; les rôles et permissions sont configurés et recettés pour les identités et systèmes effectivement raccordés ; les événements journalisés, leur contenu, leur durée de conservation et leurs accès sont définis pour le déploiement retenu.